

REFERENTIEL DIPLOME BTS MCO				
N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées	Nbre ECTS
DA 1 : Développement de la relation client et vente conseil	C1. Assurer la veille informationnelle C2. Réaliser des études commerciales C3. Vendre C4. Entretenir la relation client	Epreuve E41 (coef 3) en CCF Evaluation prenant appui sur un dossier réalisé pendant la formation en fin de deuxième année	Développement de la relation client et vente conseil	120 ECTS
DA 2 : Animation dynamisation de l'offre commerciale	C1. Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services C2. Organiser l'espace commercial C3. Développer les performances de l'espace commercial C4. Concevoir et mettre en place la communication commerciale C5. Évaluer l'action commerciale	Epreuve E42 (coef 3) en CCF Evaluation prenant appui sur un dossier réalisé pendant la formation en fin de deuxième année	Animation et dynamisation de l'offre commerciale	
DA 3 : Gestion opérationnelle	C1. Gérer les opérations courantes C2. Prévoir et budgétiser l'activité C3. Analyser les performances	Epreuve E5 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00	Gestion opérationnelle	
DA 4 : Management de l'équipe commerciale	C1. Organiser le travail de l'équipe commerciale C2. Recruter des collaborateurs C3. Animer l'équipe commerciale C4. Évaluer les performances de l'équipe commerciale	Epreuve E6 (coef 3) en CCF Epreuve orale et pratique prenant appui sur une situation professionnelle avec questionnement en fin de deuxième année	Management de l'équipe commerciale	
	C1. Appréhender et réaliser un message écrit			

<p>Culture Générale et Expression</p>	<p>C2. Respecter les contraintes de la langue écrite C3. Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production C4. Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture C5. S'adapter à la situation : maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs C6. Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message</p>	<p>Epreuve E1 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 4H00</p>	<p>Culture générale et expression</p>	
<p>Culture Economique, Juridique et Managériale</p>	<p>C1. Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée C2. Exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale C3. Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées C4. Etablir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique C5. Prendre des décisions opérationnelles intégrant les dimensions économiques, juridique et managériale C6. Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée</p>	<p>Epreuve E3 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 4H00</p>	<p>CEJM CEJM appliquée</p>	
<p>Langue Vivante Etrangère</p>	<p>Niveau B2 du CECRL pour l'activité langagière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension de l'oral - compréhension de documents écrits 	<p>Epreuve E2 (coef3) Sous épreuve E21 (coef 1,5) compréhension écrite évaluation ponctuelle écrite (2 heures) Sous épreuve E22 (coef1,5) en</p>	<p>Langue Vivante Etrangère</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - production et interaction écrites - production et interaction orales 	CCF compréhension orale (40 minutes)	
Entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser un diagnostic préalable à la création ou à la reprise d'une unité commerciale - Choisir le positionnement de l'unité commerciale - Évaluer le potentiel commercial - Mesurer la solidité des relations de partenariat envisagées - Effectuer la gestion prévisionnelle des ressources humaines - Étudier la faisabilité financière du projet de création ou de reprise 	Epreuve EF 3 Epreuve facultative ponctuelle orale en appui sur un dossier (20mn) (coeff. 1)	
milieu professionnel	alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise	condition de validation pour l'obtention du diplôme	

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

Le diplôme BTS MCO est délivré lorsqu'une moyenne générale de 10/20 ou plus est obtenue à l'issue des épreuves finales du BTS

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

05/02/2024